



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE

Compte-rendu du Conseil de Quartier
Libération, Raude, Constellation
Séance du 22/11/2022

Présents : Gilles BOISSEAUX, Bernard SOEURE, Michel FAYOT, Annick STANTINA

I. Points abordés lors des réunions du 10/03/2022 et du 11/20/2022

- 1. Secteur Joliot Curie : réaménagement des trottoirs pour circulation des personnes à mobilité réduite et poussettes.**

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Les aménagements des trottoirs au sein de la ville relèvent normalement d'une décision entièrement métropolitaine. Toutefois, l'équipe municipale de Pascal Charmot accorde une importance particulière à l'adaptation de l'offre de mobilité en fonction des besoins de chaque Tassilunois et est très vigilante à la sécurité des piétons. La commune a également été récompensée du label « Ville Prudente », par un organisme indépendant qui valorise les villes reconnues pour leur action significative dans la lutte contre l'insécurité routière. Par ailleurs, les services techniques de la Ville échangent actuellement avec les services de la Métropole ainsi que le SYTRAL, sur le futur du secteur de l'Avenue Joliot-Curie, un axe structurant de la commune. Nous vous ferons part des avancées des discussions à ce sujet.

- 2. Un terrain en face de MIDAS avenue Charles de Gaulle est à vendre : rachat par la Mairie pour création d'un espace vert/ilot de fraîcheur ?**

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Le terrain en face de MIDAS placé sur l'Avenue Charles de Gaulle est situé en lieu et place d'une ancienne station-service TOTAL. La Ville a instauré un emplacement réservé sur ce terrain et est actuellement en cours de discussion avec TOTAL pour le rachat de la parcelle. Les projets d'aménagement de ce terrain font partie des sujets en réflexion.

3. Parc de l'étoile : possibilité de sécurisation et réaménagement avec concertation des riverains ?

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Pouvez-vous être plus précis sur les aménagements que vous évoquez ? Quels sont les points que vous aimeriez modifier ? De quels problèmes découlent-ils ?

4. Projet de réaménagement du chemin de la Raude pour réduire la vitesse, sécuriser les vélos : consultation du CQ ?

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

La Ville de Tassin la Demi-Lune s'engage pour accroître la sécurité des piétons et des usagers quels que soient leur mode de transport. Nous sommes en lien constant afin d'améliorer la sécurisation et les aménagements des axes de circulation de notre Ville. Plusieurs modifications ont été récemment réalisées afin de réduire la vitesse comme le renforcement de la signalétique « zone 30 » avec la mise en place d'un marquage au sol au milieu du chemin de la Raude. Le panneau de signalisation de l'entrée en « zone 30 » qui était situé du côté de l'avenue du Général Brosset a été déplacé après le passage piéton pour être plus visible. Ces aménagements permettent de réduire la vitesse de circulation des voitures et ainsi de sécuriser les utilisateurs de vélos.

5. Demande de modification des algorithmes des GPS pour éviter Tassin

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Les algorithmes des GPS sont créés et gérés par des entreprises privées. Il n'est pas possible de modifier directement ces logiciels. La Ville a déjà fait la démarche d'écrire aux différents opérateurs pour signaler par exemple le passage du Pont Esplette désormais interdit à la circulation des poids lourds et des bus, mais il ne serait pas possible de leur demander d'éviter totalement une ville dans leurs itinéraires.

6. Installation d'un lampadaire très éclairant à hauteur des passages piétons angle Brosset/Raude

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Actuellement, deux candélabres sont situés à l'angle de l'avenue du Général Brosset et du chemin de la Raude. La distance d'intervalle entre ces deux dispositifs lumineux est particulièrement restreinte. Effectivement, nous avons constaté une perte d'éclairage du fait de leur proximité. L'éclairage de la Ville fait actuellement l'objet de nombreuses modifications qui doivent être discutées et étudiées avec notre prestataire. Le service Espace Publics et Mobilité a bien pris en compte la piste d'amélioration à cet angle de rue.

7. Possibilité d'utiliser le terrain des Maraîchers pour organisation d'une brocante/Fête de quartier

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Ce terrain est actuellement une zone de travaux pour le chantier de deux immeubles d'habitations et du pôle petite enfance. Il va également faire l'objet d'études de terrain et d'aménagements réguliers dans les prochains mois, de plantations, dans la perspective d'aménagements nouveaux d'un grand parc urbain et d'un groupe scolaire. Ainsi, pendant cette période, pour d'évidentes raisons de sécurité, il ne sera pas possible d'y réaliser une Fête de quartier ou des événements sur site. Par ailleurs, la Mairie vient de redéfinir les conditions d'organisation des brocantes et autres manifestations sur l'espace public.

Pour toute question, vous pouvez contacter Yamina DERRER à l'adresse mail suivante : yderrer@villetassinlademilune.fr si vous souhaitez connaître les nouvelles modalités en vue de l'organisation d'un évènement sur l'espace public.

8. Passage entre Constellation/Joliot Curie - > à la fin des travaux, remise en état de l'ancien passage

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Dans le cadre des opérations engagées par Alliade et Adoma sur les tènements sis 142bis rue Joliot-Curie et donnant également avenue de la Constellation, il a été demandé à ADOMA de créer un portillon pour laisser un accès aux résidents des logements situés au nord.

Les deux résidences d'Adoma et d'Alliade sont en effet des résidences distinctes avec des limites physiques. Un cheminement piétonnier a été créé par Alliade le temps du chantier afin de relier Constellation et Joliot Curie et une liaison piétonne a été prévue par Alliade dans son PC.

9. Aménagement de la rue François Mermet entre le pont de chemin de fer et le carrefour Libération -> pas inscrit dans les investissements 2020-2026

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

A l'heure actuelle, aucun projet d'aménagement n'est prévu sur cette portion de la rue François Mermet.

II. Demandes à la Mairie

1. Installation d'un abri bus arrêt Genêtiers d'un côté ou l'autre de la rue :

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

Les demandes d'installation de ce type relèvent de la compétence de la Métropole de Lyon. Vous pouvez leur adresser une demande pour la mise en place de nouveaux abri bus, ils pourront transférer la demande au SYTRAL, organisme compétent sur le sujet. Vous pouvez également contacter directement le SYTRAL, aux coordonnées suivantes :

SYTRAL : Syndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

21 BOULEVARD VIVIER MERLE

CS 63815

69487 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 84 58 00

Site Web : www.sytral.fr

2. Aménagement de l'arrêt de bus 14 chemin de la Raude : déplacement du silo à verre, installation d'un banc, aménagement de l'espace, etc.

Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :

D'après nos observations, le silo à verre est situé au niveau du 30 chemin de la Raude, souhaitez-vous qu'il soit installé plus proche de l'arrêt de bus ? Nous constatons également qu'au niveau de l'arrêt du bus 14 situé approximativement au 33 chemin de la Raude, du mobilier urbain (un banc) et des espaces paysagers ont d'ores et déjà été aménagés. Nous aurions besoin de plus de précision sur votre demande, plus précisément d'une adresse pour situer correctement l'emplacement concerné.

3. Circulation des vélos chemin de la Raude -> dessiner un pictogramme vélo dans les 2 sens de circulation

[Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :](#)

En effet, le chemin de la Raude est une voie à double sens-cyclable. Les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens tandis que les véhicules motorisés circulent à sens unique. Selon la Métropole de Lyon, compétente, compétente en matière de voirie, la configuration du chemin de la Raude ne permet pas d'envisager la création d'une bande cyclable supplémentaire exclusivement réservée aux cycles dans le sens de la circulation.

4. Déjections canines sur les trottoirs (av de la Constellation) :

[Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :](#)

La qualité de cadre de vie des Tassilunois est une priorité pour l'équipe municipale de Pascal CHARMOT. Néanmoins, nous souhaitons rappeler que l'entretien, dont le nettoyage des espaces publics, est une compétence de la Métropole de Lyon. Cela implique le nettoyage de la chaussée, des caniveaux et des voies piétonnes, dont le traitement des déjections canines. A travers des actions menées par les services techniques de la Ville, nous tentons de lutter activement contre l'incivilité des propriétaires de chiens par la mise en place de campagnes régulières pour sensibiliser les riverains à la bonne conduite ainsi que la mise en place de panneaux informatifs. La Police Municipale est également sensibilisée à ce sujet et reste attentive à d'éventuelles incorrections observées sur la voie publique.

5. Vitesse excessive et circulation en sens interdit (av. de la Constellation) :

[Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :](#)

La vitesse excessive et la circulation de véhicules motorisés en sens interdit sur la voie publique mettent en danger les Tassilunois. Nous allons signaler ces cas à la gendarmerie afin que d'avantages de contrôles soient effectués sur l'avenue de la Constellation. L'équipe de la Police Municipale a également été sensibilisée à ce sujet et effectuera davantage de rondes de surveillance dans cette zone.

6. Non-respect des passages pour piétons (Constellation, Brosset, Mermet, Raude)

[Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :](#)

Tout comme les sujets évoqués précédemment, nous prenons note de ces incivilités afin de pouvoir les transmettre à la Gendarmerie ainsi qu'à la Police Municipale de Tassin la Demi-Lune.

7. Les arrêts de bus Brosset devant le terrain des maraîchers seront-ils conservés après l'aménagement du parc. Concernant le lampadaire et ou l'aménagement de l'arrêt du 14 chemin de la Raude, celles-ci pourraient-elles être concernée par ce budget ?

[Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune aux deux questions :](#)

Le budget prévu pour ce projet ne prévoit aucune modification du mobilier urbain tels que les lampadaires. En ce qui concerne l'aménagement de l'arrêt du 14 sur le chemin de la Raude ou des arrêts de bus du Brosset, ce sont la Métropole de Lyon et le Sytral qui sont décisionnaires en matière de transports en commun.

8. Monsieur Rio nous avez fait part qu'une enveloppe à destination des conseils de quartier avait été budgétée pour une réalisation par quartier. Qu'en est-il ?

[Réponse de la Ville de Tassin la Demi-Lune :](#)

Le Maire, Pascal Charmot, a indiqué qu'un conseil de quartier pouvait soumettre un projet qui pourrait, suivant sa pertinence et l'étude des besoins exprimés, bénéficier d'un éventuel accompagnement financier de la commune.